

## Les tribulations d'un dossier PCH à la MDPH ...

Après la période d'anéantissement et de désarroi suite au diagnostic et aux premières manifestations de la maladie de mon épouse, enfin une lueur d'espoir dans le labyrinthe des aides : transmettre de toute urgence un dossier PCH à la MDPH ... Neuf mois après le dépôt du dossier LE VIDE ... Dossier égaré? Oublié? Sous une pile? Mais à quelle profondeur???

Voici rapidement le déroulement des opérations :

Premier round :

- dépôt du dossier à la MDPH : début Janvier 2008
- réception d'un « pseudo accusé de réception » avec demande de pièces complémentaires le 21/02/2008, indiquant la date de réception du dossier à la MDPH, le 21/01/2008
- réponse faite le 29/02/2008 avec pièce manquante demandée

Puis silence radio, fin du premier round, ... A nos demandes concernant l'avancement du dossier, on nous oppose un « dossier en cours de traitement, nous ne pouvons pas vous fournir d'information avant fin d'Avril »...

Deuxième round : après fin Avril (toujours 2008 ...)

- plusieurs contacts sans succès, « dossier en cours »...
- fin Mai début Juin nous contactons la CHA qui nous apporte le soutien de son association... enfin quelqu'un à qui parler et faire part de nos soucis...
- courant Juin, la CHA contacte à plusieurs reprises la MDPH et Monsieur Tourenne : pas de réponse, il semble même que ses mails ne soient pas lus...

Fin du deuxième round : vacances obligent...

Troisième round : le retour mi Août (encore 2008 ...)

- nous contactons la MDPH mi Août, et après quelques essais infructueux, nous avons la « gestionnaire » de notre dossier qui nous annonce qu'un médecin doit nous contacter : le bout du tunnel !!!
- début Septembre, toujours rien ... une amie ayant quelques relations à la MDPH se propose de nous aider et nous obtenons enfin quelques nouvelles « fraîches » : notre dossier aurait été transmis au service des médecins du Conseil Général en ... Mars 2008 (sic...) et depuis... rien... est-il perdu ? oublié ? sous une pile ? mais à quelle profondeur ???
- nouveau contact le 4 septembre, notre interlocutrice (peut-on encore parler de « gestionnaire » ?...) a bien envoyé un mail de rappel, mais pas de réponse et elle avoue n'avoir aucun pouvoir ni pour accélérer le dossier, ni même pour obtenir son état d'avancement... A notre question « quel est le délai normal pour finaliser un dossier PCH », la réponse est « **si le dossier est finalisé avant un an nous sommes content** »...

Fin du troisième round : presque KO, mais après tout il nous reste encore 3mois avant d'être hors normes...

Nous allons donc courageusement poursuivre nos rounds avec l'aide précieuse de la CHA en espérant (encore) ne pas avoir à continuer ce combat en 2009... Nous en avons en effet un bien plus urgent à mener contre la maladie qui elle ne se met pas en attente et ne nous laisse pas de répit.

**Inutile de préciser que nous avons dû mettre en place les moyens en aide personnel et technique nécessaires et indispensables à notre survie. Nous espérons maintenant que notre dossier, s'il refait surface, ne sera pas considéré comme obsolète, car bien entendu les besoins de mon épouse ont évolués et évoluent tous les jours...  
A suivre donc...**

**Septembre 2008**

**Robert Campéon**

## **COMMENTAIRES DE LA CHA**

**Et pourtant.....il paraîtrait que maintenant le délai d'instruction des dossiers est de 4 mois maximum...un rêve.....**